



1
AOÛT

FEU D'ARTIFICE

PLACE DU DÉBARCADÈRE

Informations au recto



Commune de
St-Sulpice

PROGRAMME FÊTE NATIONALE

17H30	Ouverture de la Cantine
20H00	Allocution de bienvenue par M. Jacques Chabanon, Président du Conseil communal Message de M. Marc Nathusius, Syndic de St-Sulpice Lecture d'un extrait du Pacte de 1291 par une jeune Serpeliou Chant de l'assemblée (Cantique Suisse) Message religieux
20H45	Chant de l'assemblée (Prière patriotique)
21H10	Animation musicale
21H15	Formation du cortège au parc du débarcadère Départ du cortège, mené par la fanfare L'écho de Gavott selon l'itinéraire suivant : Av. du Léman - Ch. du Russel - Ch. du Bochet - Rue du Centre - Ch. du Crêt - Parc du Débarcadère
21H45	Grand feu de joie
env. 22H30	Feu d'artifice
23H00	Animation musicale
01H00	Fin de la manifestation

Restauration

Dès 17H30 Boissons variées, planchettes apéro, grillades,
tartare de boeuf, roast-beef, frites et nuggets



En raison d'un risque d'incendie élevé (degré 4 sur 5), le Canton de Vaud a décrété, le 9 juillet 2026, une interdiction totale d'allumer des feux en plein air et d'utiliser des engins pyrotechniques par des particuliers.

Par conséquent, aucun feu d'artifice privé ne sera autorisé lors des festivités du 1er août.

En cas de mauvais temps, la cérémonie officielle se déroulera au Foyer des Pâquis, ch.
des Pâquis 13.